



*1<sup>er</sup> et 2 décembre 2012*

PRÉNOM	NOM
ADRESSE	VILLE
CODE POSTAL	
ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :	
TÉLÉPHONE (RÉSIDENCE)  (    )	TÉLÉPHONE (2 <sup>E</sup> NUMÉRO)  (    )
DIMENSION DESIRÉE POUR VOTRE KIOSQUE  <input type="checkbox"/> 8' x 8' = \$60 <input type="checkbox"/> 8' x 16' = \$120	BESOIN D'ÉLECTRICITÉ ? <small>Si oui, apportez des rallonges électriques</small> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
NOMBRE DE TABLES REQUISES apporter des nappes afin de couvrir les tables  ___ table(s) de 8 pieds	DISCIPLINE (titre à inscrire dans notre publicité: ex.: «peinture sur verre»)

**CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :**

- Remettre le formulaire d'inscription dûment rempli au Service des loisirs de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au plus tard le **12 avril 2012**;
- Les articles admissibles à l'exposition doivent être confectionnés par l'artisan inscrit. Les produits manufacturés ou importés ne sont pas permis;
- Émettre un chèque à l'ordre de *Ville de Sainte-Anne-des-Plaines*, postdaté au 3 mai 2012. Le chèque sera encaissé seulement si votre participation vous est confirmée et en cas de non-sélection, le chèque vous sera retourné. En cas de désistement, il n'y aura aucun remboursement après le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :**

- Les organisateurs du Salon Anneplain'Arts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sélectionneront approximativement 30 artisans dont un maximum de 2 pour chaque discipline, à l'exception des bijoux où le maximum est de 3. Les sélections se feront dès la mi-avril ;
- L'installation du kiosque se réalise en trois blocs :  
 Bloc 1 vendredi le 30 novembre de 13 h à 16 h.  
 Bloc 2 vendredi le 30 novembre de 18 h 30 à 21 h 30.  
 Bloc 3 samedi le 1er décembre de 7 h 30 à 10 h 30.
- La quantité de kiosques double étant limité, leur attribution est à la discrétion des organisateurs;
- L'événement se déroule au Centre Jean-Guy-Cardinal, situé au 156,3<sup>e</sup> Avenue.

Par la présente, je, soussigné(e), dégage le Salon Anneplain'Arts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de toute responsabilité advenant la perte ou détérioration à quelque degré que ce soit des œuvres d'artisanats confiées à cette exposition de décembre 2012.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Suite au verso

Veillez SVP décrire votre démarche artistique (exemple : énumérer les cours que vous avez suivis, le nombre d'années que vous pratiquez votre art, etc.)

-Veillez énumérer les articles que vous comptez présenter lors du Salon et **veillez joindre à ce formulaire des photos de vos œuvres.**

SVP inscrire les lieux de vos expositions précédentes.

Avant d'envoyer votre formulaire, assurez-vous d'y inclure les éléments suivants :

Chèque annexé au formulaire

Photos des oeuvres annexées au formulaire

Veillez retourner ce formulaire **AU PLUS TARD LE 12 AVRIL 2012** à l'adresse suivante:

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
a/s Monsieur Alexandre Blais  
139, boul. Sainte-Anne  
Sainte-Anne-des-Plaine (Québec) J0N 1H0



Pour plus d'informations, veuillez contacter Alexandre Blais au 450 478-0211 poste 2021  
[ablais@ville.ste-anne-des-plaines.qc.ca](mailto:ablais@ville.ste-anne-des-plaines.qc.ca)